



Assurance obligatoire des soins «SanaTel»

Le call-center médical comme premier point de contact

SanaTel est un modèle d'assurance-maladie obligatoire basé sur des conseils médicaux par téléphone, 24h/24 7j/7.

Principes

- Vous appelez Medi24 au numéro gratuit 0800 726 283 avant toute consultation.
- Un conseiller de santé vous orientera sur les démarches thérapeutiques à entreprendre en fonction du problème de santé que vous avez décrit.
- Ces démarches thérapeutiques peuvent être, par exemple:
 - une consultation chez un médecin généraliste ou spécialiste dans un délai donné;
 - un traitement en automédication.
- Une fois le conseil terminé, vous gardez le libre choix de la démarche à entreprendre.

Vos avantages

- Le personnel médical de Medi24 est à votre service 24h/24 7j/7, en français, en suisse-allemand, en allemand, en italien et en anglais.
- Vous évitez des consultations médicales qui s'avèreraient inappropriées.
- A l'issue de l'entretien téléphonique, vous restez libre des démarches thérapeutiques à entreprendre et du médecin à consulter, si nécessaire.
- En plus de tous ces avantages, vous bénéficiez d'un rabais de prime avantageux par rapport à l'assurance-maladie de base standard.

Votre engagement

En cas de problème de santé, vous contactez **Medi24** pour un entretien de conseil.

0800 726 283



Au terme de l'entretien de conseil téléphonique, vous avez le libre choix des démarches à entreprendre dans la période de traitement définie par Medi24.

Vous n'êtes pas tenu de contacter préalablement Medi24 dans les situations suivantes:

- > en cas d'urgence (annoncer le cas à Medi24 dans les 30 jours suivant l'urgence);
- > pour les contrôles gynécologiques préventifs;
- > pour les traitements ophtalmologiques.

En cas de maladie chronique:

- > Medi24 définit, selon votre situation individuelle, dans quelle mesure vous pouvez déroger aux principes de l'assurance SanaTel.

Les conditions d'assurance en vigueur font foi.

Medi24

0800 726 283

Le centre de conseil médical Medi24, actif depuis 1999, compte 120 collaborateurs qui prennent en charge jusqu'à 6000 appels par jour en provenance de toute la Suisse.

Le service est assuré par un personnel médical diplômé et polyglotte, qui vous aide à trouver la meilleure solution en cas de problèmes de santé.



En savoir plus sur SanaTel

Scannez et accédez au contenu en ligne

Hotline 0848 803 111 **Fax** 0848 803 112 **Web** www.groupemutuel.ch

Groupe Mutuel

Santé® Vie® Patrimoine® Entreprise®

AMB Assurances SA

Route de Verbier 13 – CH-1934 Le Châble – Tél. 058 758 60 70 – Fax 058 758 60 89 – www.amb-assurance.ch

